

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 425

26 février 2009

SOMMAIRE

Aglo S.A.	20377	IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A.	20400
Ala Investissement S.A.	20397	Ikarlux S.à r.l.	20377
Amcon Finance S.à r.l.	20355	IMKI S.à r.l.	20397
Andreosso Carrelages	20367	Immo-Lux Développement S.A.	20378
Andreosso Marbres	20366	J. Fischer & Co A.G.	20379
Andreosso S.A.	20367	Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A.	20380
Ariata S.A.	20365	LBREP III Atemi S.à r.l.	20398
Axes GmbH	20380	LBREP III CBC S.à r.l.	20398
BCG Holding Group S.C.S.	20355	LBREP III Global Finance S.à r.l.	20398
CEREP III Italy S.à r.l.	20354	LBREP III Papagayo S.à r.l.	20397
Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A.	20366	LuxCo 25 S.à r.l.	20399
Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A.	20381	MAF Finance S.à r.l.	20355
CTP Property Lux S.à r.l.	20400	Massen Building Investment, S.A.	20400
Daninvest S.A.	20396	Mete S.A.	20366
Duro-Lux S.A.	20380	MORENO Architecture et associés S.à r.l.	20367
European Acquisitions and Turnarounds S.à r.l.	20394	Mozart S.A.	20380
European Acquisitions and Turnarounds S.à r.l.	20394	Parc Interfiduciaire	20354
European Acquisitions and Turnarounds S.à r.l.	20395	Paul MN Holdings, S.à r.l.	20381
European Industry and Finance Enterprise S.A.	20394	Project Management and Control	20379
Euro Re S.A.	20355	Promaco Immobilière S.A.	20379
Farei Services S.A.	20381	Promaco Luxembourg S.A.	20378
Ferrero International S.A.	20396	ReflechIT	20399
Files & More S.A.	20368	Research Development and Osteopathy S.A.	20367
Fin-Energy S.A.	20396	S.F.I.P. SA	20394
Finmont S.A.	20396	Solar Wood Folkendange S.A.	20368
Foncière- T.M.G.F. S.A.	20354	Solar Wood Folkendange S.A.	20377
Glas Moske Luxembourg S.à r.l.	20378	Syntaxis Luxembourg Finance S.à r.l.	20356
Global Opportunity Ventures S.à r.l.	20395	Traco A.G.	20379
Global Opportunity Ventures S.à r.l.	20395	Tugga S.à r.l.	20395
IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A.	20399	Vins et Terroirs S.A.	20368
		Whiz International S.A.	20398
		WPP Quebec Square S.à r.l.	20369

Parc Interfiduciaire, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.461.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARC INTERFIDUCIAIRE S.A.
Bernard & Associés, société civile
Signature

Référence de publication: 2009019484/3361/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06772. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Foncière- T.M.G.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 89.276.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège de la société en date du 25 septembre 2008*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes comme suit, pour la période expirant le 26 septembre 2014:

Conseil d'administration:

- Monsieur Guy FEITE, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

- Madame Michèle CABASSI, administrateur, demeurant professionnellement à 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

- Madame Isabelle MATHIEU, employée privée ayant son siège social à 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- La société Oxfordshire Services Ltd. ayant son siège social à P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Référence de publication: 2009020025/1383/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

CEREP III Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.302.

Les comptes annuels pour la période du 4 juillet 2007 (date de constitution) au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019482/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08893. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Euro Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.294.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société EURO RE S.A.

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2009019485/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10399. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Amcon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019492/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10381. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

MAF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.649.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019499/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08119. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

BCG Holding Group S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 720.081.514,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.034.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019675/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10839. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Syntaxis Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.723.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of the month of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

A. Syntaxis Mezzanine Fund I L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey, The Channel Islands, registered in the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey on 9 July 2007 (the "Fund"); and

B. SMF IB L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey, The Channel Islands ("SMF"),
(collectively, the "Shareholders");

each hereby represented by Mr Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on 8 October 2008.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the only shareholders of Syntaxis Luxembourg Finance S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B136.723, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 11 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 781, dated 1 April 2008 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 864, dated 9 April 2008 (the "Articles of Incorporation").

III. The appearing parties, each represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To convert the one thousand two hundred and twenty (1,220) existing ordinary shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each into thirty thousand five hundred (30,500) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (collectively, the "Initial Shares").

2. To increase the Company's share capital by an amount of twenty-two thousand four hundred euro (EUR 22,400) so as to raise it from its current amount of thirty thousand five hundred euro (EUR 30,500) to fifty-two thousand nine hundred euro (EUR 52,900).

3. To issue twenty-two thousand four hundred (22,400) new ordinary shares (collectively, the "New Shares") so as to raise the number of shares from thirty thousand five hundred (30,500) to fifty-two thousand nine hundred (52,900) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

4. To accept the subscription by the Fund, prenamed, of seventeen thousand eight hundred twelve (17,812) ordinary shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in kind equal to seventeen thousand eight hundred twelve euro (EUR 17,812.-) consisting in a definite, due and payable claim representing 15 percent of a loan dated 16 May 2008 amounting to one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-), of which one hundred forty-nine thousand three hundred thirty-three euro (EUR 149,333.-) remain outstanding, existing against the Company in favour of the Fund up to an amount of EUR 118,748.37 (79.519%) and in favour of SMF up to an amount of EUR 30,584.95 (20.481%) (the "Loan"), the claim being waived by the Fund up to seventeen thousand eight hundred twelve euro (EUR 17,812.-) ("Contribution 1").

5. To accept the subscription by SMF, prenamed, of four thousand five hundred eighty-eight (4,588) ordinary shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in kind equal to four thousand five hundred eighty-eight euro (EUR 4,588.-) consisting in a definite, due and payable claim representing 15 percent of the Loan, the claim being waived by SMF up to four thousand five hundred eighty-eight euro (EUR 4,588.-) ("Contribution 2").

6. To implement a tracking share scheme by converting the Initial Shares and the New Shares into two (2) classes of tracking shares to be denominated "Class A Shares" and "Class B Shares" and to allocate the assets and liabilities of the Company amongst the newly created classes of shares.

7. To acknowledge the reallocation of the shares among the Shareholders.

8. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 7 above.

9. To amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 7 above.

10. To amend article 23 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 7 above.

11. To amend article 24 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 7 above.

12. To amend article 25 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 7 above.

13. To fully restate the Company's Articles of Incorporation.

14. Miscellaneous.

After that, the Shareholders, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVED to convert the one thousand two hundred and twenty (1,220) existing ordinary shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each into thirty thousand five hundred (30,500) Initial Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Shareholders RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of twenty-two thousand four hundred euro (EUR 22,400) so as to raise it from its current amount of thirty thousand five hundred euro (EUR 30,500) to fifty-two thousand nine hundred euro (EUR 52,900).

Third resolution

The Shareholders RESOLVED to issue the New Shares so as to raise the number of shares from thirty thousand five hundred (30,500) to fifty-two thousand nine hundred (52,900) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscriptions / Payments

1. Thereupon, now appears Mr Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Fund, prenamed, by virtue of a proxy given on 8 October 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Fund, prenamed, to seventeen thousand eight hundred twelve (17,812) New Shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for all such new shares by a contribution consisting in Contribution 1.

The Fund, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that there exist no impediments to its free disposal and that it is a determined, due and payable claim. The Fund further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities in respect of Contribution 1.

Evidence of the rights of the Fund under the Loan has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence, of the amount of the Loan and of the amount of Contribution 1 as well as the renunciation thereof has been given to the undersigned notary by a declaration of recipient company signed by the sole manager of the Company whereby it expressly agrees with the description of Contribution 1, with its valuation and with the effective irrevocable waiver of claim and by a certificate of waiver of its claim signed by the Fund.

2. Thereupon, now appears Mr Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of SMF, prenamed, by virtue of a proxy given on 8 October 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of SMF, prenamed, to four thousand five hundred eighty-eight (4,588) New Shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for all such new shares by a contribution consisting in Contribution 2.

SMF, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that there exist no impediments to its free disposal and that it is a determined, due and payable claim. SMF further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities in respect of Contribution 2.

Evidence of the rights of SMF under the Loan has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence, of the amount of the Loan and of the amount of Contribution 2 as well as the renunciation thereof has been given to the undersigned notary by a declaration of recipient company signed by the sole manager of

the Company whereby it expressly agrees with the description of Contribution 2, with its valuation and with the effective irrevocable waiver of claim and by a certificate of waiver of its claim signed by SMF.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVED to implement a tracking share scheme whereby the Initial Shares and the New Shares will be converted and divided into two (2) classes of tracking shares to be denominated "Class A Shares" (collectively, the "Class A Shares" and each, individually, a "Class A Share") and "Class B Shares" (collectively, the "Class B Shares" and each, individually, a "Class B Share") whereby each class of shares (each, a "Class of Shares", collectively, the "Classes of Shares") shall consist in the following: the Class A Shares shall be composed of thirty thousand five hundred (30,500) Initial Shares, the Class B Shares shall be composed of twenty-two thousand four hundred (22,400) New Shares, each share having a par value of one euro (EUR 1.-) (collectively, the "Shares").

The Shareholders further RESOLVED to allocate to the Class A Shares the assets and liabilities of the Company relating to the 18,000 shares the Company holds in Syntaxis Netherlands Finance B.V., a wholly owned subsidiary of the Company established under the laws of the Netherlands as a private limited liability company with registered offices at Strawinskyiaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Trade and Companies Register of Amsterdam under number 34298206.

The Shareholders further RESOLVED to allocate to the Class B Shares the assets and liabilities of the Company relating to the equity investments (by way of share capital and shareholders' contribution) the Company holds in AB Startkapitalet Nr 5028, a wholly owned subsidiary of the Company established under the laws of Sweden as a company limited by shares with registered offices at Gamla Brogatan 32, 111 21 Stockholm, Sweden, and registered with the Trade and Companies Register of Stockholm under number 556757-3752.

Furthermore any and all prior and/or future premiums are to be allocated to the Class of Shares containing the assets in respect of which such premiums have been or will be paid. To the extent that any such premium cannot be allocated to a specific Class of Shares, such premium shall be allocated to all the Classes of Shares pro rata to the value of the assets within each Class of Shares. Henceforth for all intents and purposes, the shares of a given Class of Shares shall track and reflect the performance of the assets and liabilities in the same Class of Shares only. To the extent permitted by article 72-1 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time, and to the extent that the Company's profits and losses account shows distributable profits, the profits may only be shared within a given Class of Shares by the shareholders of the same class and shall not impact the results of any other Class of Shares and as the case may be, the losses may only be shared within a given Class of Shares by the shareholders of the same class and shall not impact the results of any other Class of Shares.

Fifth resolution

The Shareholders RESOLVED to acknowledge that the Shares of the Company are held by the Shareholders of the Company as follows:

(1) Fund:

- twenty-four thousand two hundred fifty-three (24,253) Class A Shares;
- seventeen thousand eight hundred twelve (17,812) Class B Shares.

(2) SMF:

- six thousand two hundred forty-seven (6,247) Class A Shares;
- four thousand five hundred eighty-eight (4,588) Class B Shares.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVED to amend article 5 (first paragraph) of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fifty-two thousand nine hundred euro (EUR 52,900.-) represented by fifty-two thousand nine hundred (52,900) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up, divided into:

- (i) thirty thousand five hundred (30,500) ordinary Class A Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up by one hundred percent;
- (ii) twenty-two thousand four hundred (22,400) ordinary Class B Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up by one hundred percent."

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVED to amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6. Shares.** Each Class A Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company relating to Syntaxis Netherlands Finance B.V., a private limited liability company organised under the laws of the Netherlands with

registered offices at Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Trade and Companies Register of Amsterdam under number 34298206.

Each Class B Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company relating to AB Startkapitalet Nr 5028, a company limited by shares organised under the laws of Sweden with registered offices at Gamla Brogatan 32, 111 21 Stockholm, Sweden, and registered with the Trade and Companies Register of Stockholm under number 556757-3752.

Each Class A Share and each Class B Share entitles its owner to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a Class A Share or a Class B Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The shareholders may create additional classes of shares, split or divide the existing classes of shares. Each Class of Shares shall, unless otherwise provided for in these Articles correspond to a distinct share of the assets and liabilities of the Company. Any share premium paid in respect of any shares of a specific Class of Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific Class of Shares of the Company. As between the shareholders and the creditors of the Company, each Class of Shares shall be treated as a separate class or compartment. The rights of the shareholders of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a specific Class of Shares or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or liquidation of a Class of Shares are, except as otherwise provided for in these Articles or under applicable laws, strictly limited to the assets of that Class of Shares and the assets of that Class of Shares shall be exclusively available to satisfy such shareholders only. Shareholders whose rights are not related to a specific Class of Shares shall have no rights to the assets of any Class of Shares. Unless otherwise provided for in these Articles, no resolutions of the shareholders may be taken which would affect the rights of the shareholders of a given Class of Shares without the prior approval of the shareholders, as the case may be, whose rights relate to that specific Class of Shares. Any decision or action taken in violation of this limitation shall be null and void. Any quorum and/or voting requirements shall apply mutatis mutandis at the level of each Class of Shares. Each Class of Shares may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of any other Class of Shares or of the Company itself.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Eighth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVED to amend article 23 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up an inventory of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account, for each Class of Shares as well as on an aggregate basis, in accordance with the Law.

The balance sheets and the profit and loss accounts are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders."

Ninth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVED to amend article 24 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

Art. 24. Appropriation of profits. The result of each Class of Shares will consist of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in respect of the assets of the same Class of Shares (including capital gains, dividend distributions and/or liquidation surpluses) and the amount of expenses, losses, taxes and other fund transfers incurred by the Company during the relevant financial period which can regularly and reasonably be allocated to management and operation of the same Class of Shares.

All income and charges which may not be allocated to any specific Class of Shares shall be allocated to all the Class of Shares on a pro rata basis of the shares issued in each Class of Shares.

Five per cent (5%) of the net profits per Class of Shares shall be allocated to the legal reserve account, provided that such allocation shall be limited to five per cent (5%) of the net profits determined on an aggregate basis of all Class of Shares; this deduction ceases to be compulsory as soon as the legal reserve account reaches ten per cent (10%) of the capital of the company on an aggregate basis, and the allocation shall resume each time the maximum allocation is no longer fulfilled on an aggregate basis.

After the allocation of any profits to the legal reserve, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine whether all further profits will be allocated within each Class of Shares either (i) to the payment of a dividend to the holders of the relevant shares, (ii) to a reserve account or (iii) be carried forward.

In the event of the payment of a dividend, each Class of Shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed, taking into account (i) the total equity (par value and share premium) represented by each share of this Class of Shares at the time of the relevant payment of dividend, and (ii) the portion of the legal reserve account of the Company, constituted by net profits originating from this Class of Shares. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall have discretionary power to dispose of any profits which may not be allocated to a specific Class of Shares. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall approve the separate accounts simultaneously with the general accounts of the Company in accordance with law.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation."

Tenth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVED to amend article 25 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation, it being specified that the liquidator(s) shall treat each Class of Shares as a distinct compartment for the purposes of its liquidation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation at the level of each Class of Shares, the net assets shall, subject to applicable laws, be distributed equally to the shareholders of the relevant Class of Shares only and pro rata to the number of the relevant shares held by them."

Eleventh resolution

The Shareholder RESOLVED to fully restate the Company's Articles of Incorporation.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 2,300.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

A. Syntaxis Mezzanine Fund I L.P., un limited partnership, constitué d'après les lois de Guernesey, ayant son siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, GY1 3ZD, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, enregistré auprès du registre des limited partnerships de Guernesey (le "Fonds"); et

B. SMF IB L.P., un limited partnership, constitué d'après les lois de Guernesey, ayant son siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, GY1 3ZD, Guernesey, Iles Anglo-Normandes ("SMF"),

(ensemble, les "Associés");

chacun représenté par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 octobre 2008.

I. Lesdites procurations demeureront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

II. Les comparants déclarent être les seuls associés de Syntaxis Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.723, constituée d'après un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, daté du 11 février 2008 publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations le 1 avril 2008, numéro 781 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifié par acte de Maître Joseph Elvinger, daté du 28 février 2008, publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations le 9 avril 2008, numéro 864 (les "Statuts").

III. Les comparants, dûment représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion des mille deux cent vingt (1.220) parts sociales ordinaires existantes de la Société, avec une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en trente mille cinq cents (30.500) parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ensemble, les Parts Sociales Initiales");

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-deux mille quatre cents euros (EUR 22.400,-) pour le porter de son montant actuel de trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-) à un montant de cinquante-deux mille neuf cents euros (EUR 52.900,-).

3. Emission de vingt-deux mille quatre cents (22.400) nouvelles parts sociales ordinaires (ensemble, les "Nouvelles Parts Sociales") pour porter le nombre des parts sociales de trente mille cinq cents (30.500) parts sociales à cinquante-deux mille neuf cents (52.900) parts sociales, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

4. Acceptation de la souscription par le Fonds, prémentionné, de dix-sept mille huit cent douze (17.812) parts sociales ordinaires de la Société, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en nature égal à dix-sept mille huit cent douze euros (EUR 17.812,-), se composant d'une créance certaine, liquide et exigible représentant 15 pour cent d'un prêt daté du 16 mai 2008, s'élevant à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) dont cent quarante-neuf mille trois cent trente-trois euros (EUR 149.333,-) demeurent impayés, existant à l'encontre de la Société en faveur du Fonds jusqu'à un montant de EUR 118.748,37 (79,519%) et en faveur de SMF jusqu'à un montant de EUR 30.584,95 (20,481%) (le "Prêt"), le Fonds renonçant à la créance à hauteur de dix-sept mille huit cent douze euros (EUR 17.812,-) ("l'Apport 1").

5. Acceptation de la souscription par SMF, prémentionné, de quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit (4.588) parts sociales ordinaires de la Société, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en nature égal à quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 4.588,-), se composant d'une créance certaine, liquide et exigible représentant 15 pour cent du Prêt, SMF renonçant à la créance à hauteur de quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 4.588,-) ("l'Apport 2").

6. Mise en place d'un mécanisme de parts sociales traçantes par conversion des Parts Sociales Initiales et des Nouvelles Parts Sociales en deux (2) catégories de parts sociales traçantes désignées comme les "Parts Sociales de Catégorie A" et "Parts Sociales de Catégorie B" et allocation du passif et de l'actif de la Société entre ces deux catégories de parts sociales nouvellement créées.

7. Reconnaissance de la réattribution des parts sociales entre les Associés.

8. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 7.

9. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 7.

10. Modification de l'article 23 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 7.

11. Modification de l'article 24 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 7.

12. Modification de l'article 25 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 7.

13. Refonte complète des Statuts de la Société.

14. Divers.

Les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de convertir les mille deux cent vingt (1.220) parts sociales ordinaires existantes de la Société, avec une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en trente mille cinq cents (30.500) Parts Sociales Initiales, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux mille quatre cents euros (EUR 22.400,-) pour le porter de son montant actuel de trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-) à un montant de cinquante-deux mille neuf cents euros (EUR 52.900,-).

Troisième résolution

Les Associés décident d'émettre les Nouvelles Parts Sociales pour porter le nombre des parts sociales de trente mille cinq cents (30.500) parts sociales à cinquante-deux mille neuf cents (52.900) parts sociales, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

Souscriptions / Paiements

1. Ensuite, a comparu M. Alexander Koch, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Fonds, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 8 octobre 2008.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Fonds, susmentionné, à dix-sept mille huit cent douze (17.812) Nouvelles Parts Sociales de la Société, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature de l'Apport 1.

Le Fonds, prémentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport 1 et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible.

De plus, le Fonds renonce à, dégage et décharge irrévocablement et inconditionnellement la Société de toutes ses obligations et responsabilités à l'égard de l'Apport 1.

La preuve des droits du Fonds sur le Prêt a été donnée au notaire instrumentant.

La justification de l'existence, du montant du Prêt et de l'Apport 1 et ainsi que sa renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration ("Déclaration of Recipient Company") signée par un gérant de la Société par laquelle elle exprime expressément son accord et sur la description de l'Apport 1, sur son évaluation et sur la renonciation effective et irrévocable à la créance et d'un certificat de renonciation à la créance signé par le Fonds.

2. Ensuite, a comparu M. Alexander Koch, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de SMF, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 8 octobre 2008.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de SMF, susmentionné, à quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit (4.588) Nouvelles Parts Sociales de la Société, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature de l'Apport 2.

SMF, prémentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport 2 et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible.

De plus, SMF renonce à, dégage et décharge irrévocablement et inconditionnellement la Société de toutes ses obligations et responsabilités à l'égard de l'Apport 2.

La preuve des droits de SMF sur le Prêt a été donnée au notaire instrumentant.

La justification de l'existence, du montant du Prêt et de l'Apport 2 et ainsi que sa renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration ("Déclaration of Recipient Company") signée par un gérant de la Société par laquelle elle exprime expressément son accord et sur la description de l'Apport 2, sur son évaluation et sur la renonciation effective et irrévocable à la créance et d'un certificat de renonciation à la créance signé par SMF.

Quatrième résolution

Les Associés décident de mettre en place un mécanisme de parts sociales traçantes par la conversion des Parts Sociales Initiales et des Nouvelles Parts Sociales en deux (2) catégories de parts sociales traçantes désignées comme les "Parts Sociales de Catégorie A" (ensemble, les "Parts Sociales de Catégorie A", et chacune, individuellement, une "Part Sociale de Catégorie A") et "Parts Sociales de Catégorie B" (ensemble, les "Parts Sociales de Catégorie B", et chacune, individuellement, une "Part Sociale de Catégorie B") selon lequel mécanisme chaque catégorie de parts sociales (chacune, une "Catégorie de Parts Sociales", ensemble les "Catégories de Parts Sociales") se compose comme suit: les Parts Sociales de Catégorie A se composent de trente mille cinq cents (30.500) Parts Sociales Initiales, les Parts Sociales de Catégorie B se composent de vingt-deux mille quatre cents (22.400) Parts Sociales Initiales, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ensemble, les "Parts Sociales").

En outre, les Associés décident d'allouer aux Parts Sociales de Catégorie A l'actif et le passif de la Société relatifs aux 18.000 parts sociales que la Société détient dans Syntaxis Netherlands Finance B.V., une filiale entièrement détenue par la Société, constituée d'après les lois des Pays-Bas comme une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à

Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34298206.

En outre, les Associés décident d'allouer aux Parts Sociales de Catégorie B l'actif et le passif de la Société relatifs à la participation (par le biais du capital social et de contribution des associés) de la Société dans AB Startkapitalet Nr 5028, une filiale entièrement détenue par la Société, constituée d'après les lois de la Suède comme une société limitée par parts sociales, ayant son siège social à Gamla Brogatan 32, 111 21 Stockholm, Suède, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Stockholm sous le numéro 556757-3752.

De plus, toutes les primes antérieures et/ou futures seront allouées à la Catégorie de Parts Sociales contenant l'actif à l'égard de laquelle ces primes ont été ou seront payées. Dans la mesure où une telle prime ne peut pas être allouée à une Catégorie de Parts Sociales spécifique, cette prime sera allouée à toutes les Catégories de Parts Sociales au prorata de la valeur de l'actif dans chaque Catégorie de Parts Sociales. Dès lors, les parts d'une Catégorie de Parts Sociales donnée ne trace et reflète la performance que de l'actif et du passif dans la même Catégorie de Parts Sociales. Dans la mesure permise par l'article 72-1 de la loi concernant les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée, et dans la mesure où le compte de pertes et profits démontre des profits distribuables, les profits ne peuvent être partagés que dans une Catégorie de Parts Sociales donnée par les associés de la même catégorie et n'ont pas d'impact sur les résultats de toute autre Catégorie de Parts Sociales et, le cas échéant, les pertes ne peuvent être partagés que dans une Catégorie de Parts Sociales donnée par les associés de la même catégorie et n'ont pas d'impact sur les résultats de toute autre Catégorie de Parts Sociales.

Cinquième résolution

Les Associés décident de reconnaître que les Parts Sociales de la Société sont détenues par les Associés de la Société comme suit:

(1) le Fonds:

- vingt-quatre mille deux cent cinquante-trois (24.253) Parts Sociales de Catégorie A;
- dix-sept mille huit cent douze (17.812) Parts Sociales de Catégorie B.

(2) SMF:

- six mille deux cent quarante-sept (6.247) Parts Sociales de Catégorie A;
- quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit (4.588) Parts Sociales de Catégorie B.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5 (premier paragraphe) des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-deux mille neuf cents euros (EUR 52.900,-) divisé en cinquante-deux mille neuf cents (52.900) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée, divisée en:

- (i) trente mille cinq cents (30.500) Parts Sociales de Catégorie A ordinaires, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérée de cent pour cent;
- (ii) vingt-deux mille quatre cents (22.400) Parts Sociales de Catégorie B ordinaires, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérée de cent pour cent."

Septième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Parts sociales.** Chaque Part Sociale de Catégorie A confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et dans tout l'actif de la Société relatifs à Syntaxis Netherlands Finance B.V., une filiale entièrement détenue par la Société, constituée d'après les lois des Pays-Bas comme une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34298206.

Chaque Part Sociale de Catégorie B confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et à tout l'actif de la Société relatifs à Startkapitalet Nr 5028, une filiale entièrement détenue par la Société, constituée d'après les lois de la Suède comme une société limitée par parts sociales, ayant son siège social à Gamla Brogatan 32, 111 21 Stockholm, Suède, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Stockholm sous le numéro 556757-3752.

Chaque Part Sociale de Catégorie A et Chaque Part Sociale de Catégorie B donne à son propriétaire droit à une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Les associés peuvent créer des catégories additionnelles de parts sociales, diviser ou subdiviser les catégories de parts sociales existantes. Chaque catégorie de parts sociales doit, sauf disposition contraire dans les Statuts, correspondre à une part distincte de l'actif et du passif de la Société. Chaque prime d'émission versée pour toute part sociale ou une catégorie spécifique de parts sociales suite à leur émission doit être allouée à un compte réserve de prime d'émission

correspondant à cette catégorie spécifique de parts sociales de la Société. Entre les associés de la Société, chaque catégorie de parts sociales doit être traitée comme une catégorie séparée. Les droits des associés de la Société qui (i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à une catégorie spécifique de parts sociales ou (ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'une catégorie de parts sociales, sont, sauf disposition contraire dans les Statuts ou dans les lois applicables, strictement limités aux actifs de cette catégorie de parts sociales et les actifs de cette catégorie de parts sociales, sont exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés. Les associés dont les droits ne sont pas attachés à une catégorie spécifique de parts sociales ne peuvent avoir de droits sur les actifs d'une autre catégorie de parts sociales. Toutes les décisions ou actions prises en violation de cette limitation sont nulles et non avenues. Toutes les exigences de quorum et/ou de vote doivent s'appliquer mutatis mutandis au niveau de chaque catégorie de parts sociales. Chaque catégorie de parts sociales pourra être liquidée séparément sans qu'une telle liquidation n'entraîne la liquidation d'une autre catégorie de parts sociales ou de la Société elle-même.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 23 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes, pour chaque Catégorie de Parts Sociales ainsi que pour toute la Société, conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés."

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 24 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 24. Affectation des bénéfices.** Le résultat de chaque Catégorie de Parts Sociales sera le solde entre tous revenus, profits, ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à la même Catégorie de Parts Sociales (incluant les plus-values, les distributions de dividendes et /ou les bonis de liquidation) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autre transferts de fonds encourus par la Société pendant cette exercice social qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de cette Catégorie de Parts Sociales.

Tous produits et dépenses non attribués à une Catégorie de Parts Sociales en particulier seront alloués entre les différentes catégories de parts sociales proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque catégorie de parts sociales.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de chaque Catégorie de Parts Sociales seront affectés au compte de la réserve légale de la Société, étant entendu que cette affectation sera limitée à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets agrégés de toutes les Catégories de Parts Sociales. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société et l'affectation sera réinitialisée dès que le montant d'affectation maximum n'est plus atteint pour toute la Société.

Après l'affectation des bénéfices à la réserve légale, tout bénéfice supplémentaire sera alloué parmi chaque Catégorie de Parts Sociales (i) à la distribution de dividendes aux détenteurs de parts sociales de la catégorie concernée, (ii) à un compte de réserve ou (iii) continuera à s'accumuler.

Dans le cas du paiement d'un dividende, chaque Catégorie de Part Sociale aura droit à une fraction du montant total des bénéfices distribués, en prenant en compte (i) le montant total des capitaux (valeur nominale et prime d'émission) représenté par chaque part sociale de cette Catégorie de Parts Sociales dont il est question, au moment dudit paiement du dividende, et (ii) de la portion de la réserve légale de la Société, constituée par les bénéfices nets générés par cette Catégorie de Parts Sociales. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés aura un pouvoir dis-

créationnaire de disposer de tous profits qui n'aura pas été rattaché à une catégorie déterminée de parts sociales. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés approuvera ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la loi.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires sur base d'une situation intermédiaire des comptes de la société préparée par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, montrant des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les Statuts."

Dixième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 25 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments, en précisant que le(s) liquidateur(s) traitera chaque Catégorie de Parts Sociales comme compartiment distinct aux fins de sa liquidation.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation au niveau de chaque Catégorie de Parts Sociales, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent."

Onzième résolution

Les Associés décident de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à 2.300.- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41426. Reçu à 0,50%: cent douze euros (112.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 OCT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009019701/211/537.

(090020709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Ariata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.835.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARIATA S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009019704/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08356. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 108.903.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIE D'INVESTISSEMENT FONCIER HEALTHCARE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009019705/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08362. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Mete S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.491.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2009019755/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10281. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Andreosso Marbres, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 80.463.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009019707/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Andreosso Carrelages, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 34.089.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009019709/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09123. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Andreosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 17.196.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009019732/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Research Development and Osteopathy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 96.274.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019839/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00625. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

MORENO Architecture et associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 107.317.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009019733/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09037. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Vins et Terroirs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4551 Niedercorn, 27, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 54.440.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009019734/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09035. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Files & More S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8213 Mamer, 4, rue de Baumbusch.

R.C.S. Luxembourg B 89.147.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009019735/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09034. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Solar Wood Folkendange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9368 Folkendange, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 103.125.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009019737/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

WPP Quebec Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 144.463.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of January,
before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

WPP Ontario Square B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Wilhelminaplein 10, 3072DE Rotterdam, the Netherlands, and registered with the trade register of the Chambers of Commerce of Rotterdam under number 24426060 (the Shareholder),

hereby represented by Adrian SHUM, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the attorney-in-fact acting on behalf of the Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:"

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of WPP Quebec Square S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

The Company may borrow from companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and/or from group companies and proceed to the private issue of bonds and debentures

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office of the Company may be transferred within the limits of the municipality of its registered office by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at EUR 6,000,000.- (six million Euro), represented by 6,000,000 (six million) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, telex or by any other suitable telecommunication means.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the board of managers (or the sole manager as the case may be) prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

Subscription - Payment

The Shareholder hereby declares to subscribe all the 6,000,000 shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the Assets and Liabilities).

The Assets and Liabilities have an aggregate net value of EUR 59,044,792.16 of which (a) EUR 6,000,000.- is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, (b) EUR 52,444,792.16 is to be allocated to the share premium reserve of the Company and (c) EUR 600,000.- is to be allocated to the legal reserve.

The valuation of the Assets and Liabilities contributed to the Company by the Shareholder are supported by a balance sheet of the Shareholder as at 31 December 2008 and a certificate dated 23 January 2009 issued by the management of the Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the net value of the Assets and Liabilities is at least equal to EUR 59,044,792.16.

A copy of the above-mentioned balance sheet and Certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Transitory provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately six thousand two hundred euros (EUR 6,200.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder has taken the following resolutions:

(1) The Shareholder resolves to set the number of managers of the Company at 7, constituting therefore the board of managers of the Company.

(2) The Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company, effective as of the date of incorporation of the Company for an unlimited period of time:

1. Mr Thierry Lenders, Company Director, born on 2 January 1963 in Brussels (Belgium) and residing at 75, avenue du Directoire, in B-1180 Brussels, Belgium;

2. Mr Lennart Stenke, Financial Adviser, born on 22 September 1951 in Sundbyberg (Sweden) and residing at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg;

3. Mr Emile van Popering, Company Director, born on 7 February 1953 in Rotterdam (The Netherlands) and residing at Dreef 24, in B-1500 Halle, Belgium;

4. Mr Hendrik Johannes Antonius van Breemen, Employee, born on 11 April 1939 in Rotterdam (The Netherlands) and residing at 12, Kattestraat in 2954 AC Alblasterdam, The Netherlands;

5. Mr Michel de Bodt, Finance Director, born on 25 August 1952 in Ixelles (Belgium) and residing at 65, rue de Stallestraat in B-1180 Brussels, Belgium;

6. Mr Peter Gerrard, Banker, born on 21 October 1947 in New York (USA) and residing at 34, Domaine de Bra-meschhof in L-8290 Kehlen; and

7. Mr Marc Feider, Lawyer, born on 5 October 1958 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and residing at 33, avenue J.F. Kennedy in L-1855 Luxembourg.

(3) The Shareholder resolves to set the registered office of the Company at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Shareholder (i) the present deed is worded in English, followed by a French version and (ii) in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Shareholder, the attorney-in-fact of the Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

WPP Ontario Square B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), constituée d'après les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Wilhelminaplein 10, 3072DE Rotterdam, Pays-Bas, et inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24426060 (l'Associé),

ici représentée par Monsieur Adrian SHUM, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:"

Titre I^{er} .- Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de WPP Quebec Square S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et/ ou à des sociétés de son groupe et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social de la Société peut être transférée dans les limites de la commune de son siège social par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 6.000.000,- (six millions d'euros), représenté par 6.000.000 (six millions) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III.- Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV.- Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V.- Assemblée Générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Chapitre VI.- Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance (ou le gérant unique le cas échéant) prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII.- Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

L'Associé déclare souscrire toutes les 6.000.000 de parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en l'intégralité de ses actifs et passifs (les Actifs et Passifs).

Les Actifs et Passifs ont une valeur nette totale de EUR 59.044.792,16, dont (a) EUR 6.000.000,- est à affecter au compte capital social nominal de la Société, (b) EUR 52.444.792,16 est à affecter à la réserve de prime d'émission de la Société et (c) EUR 600.000,- est à affecter à la réserve légale.

La valeur des Actifs et Passifs apportés à la Société par l'Associé est certifiée par un état comptable de l'Associé au 31 décembre 2008 et un certificat du 23 janvier 2009, émis par le management de l'Associé (le Certificat) confirmant inter alia que la valeur nette des Actifs et Passifs est au moins égale à EUR 59.044.792,16.

Une copie de l'état comptable mentionné ci-dessus et du Certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire de l'Associé et le notaire instrumentant restera joint au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement six mille deux cents euros (EUR 6.200,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'Associé décide de fixer le nombre de gérants de la Société à 7, formant ainsi le conseil de gérance de la Société.
- 2) L'Associé décide de nommer les sept personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société pour une durée indéterminée:

1. M. Thierry Lenders, Gérant de société, né le 2 janvier 1963 à Bruxelles (Belgique) et demeurant au 75, avenue du Directoire à B-1420 Bruxelles, Belgique;

2. M. Lennart Stenke, Conseiller Financier, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg (Suède) et demeurant au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg;

3. M. Emile van Popering, Gérant de société, né le 7 février 1953 à Rotterdam (Pays-Bas) et demeurant à Dreef 24, à B-1500 Halle, Belgique;

4. M. Hendrik Johannes Antonius van Breemen, Employé, né le 11 avril 1939 à Rotterdam demeurant au 12, Kattestraat à 2954 AC Alblasserdam, Pays-Bas;

5. M. Michel de Bodt, Directeur Financier, né le 25 août 1952 à Ixelles (Belgique) et demeurant au 65, rue de Stallestraat à B-1180 Bruxelles, Belgique;

6. M. Peter Gerrard, Banquier, né le 21 octobre 1947 à New York (USA) et demeurant au 34, Domaine de Brameschhof à L-8290 Kehlen; et

7. M. Marc Feider, Avocat, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et demeurant au 33, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

- 3) L'Associé décide d'établir le siège social de la Société au 6, rue Heine, à L-1720 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Shum et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 janvier 2009. LAC/2009/3309. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019822/5770/423.

(090020161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Solar Wood Folkendange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9368 Folkendange, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 103.125.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009019738/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09063. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Aglo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.382.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009019739/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Ikarlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 26-27, Duerfstross.

R.C.S. Luxembourg B 71.778.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009019740/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Immo-Lux Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 106.831.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009019862/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04032. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Glas Moske Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 89.870.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009019741/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Promaco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 66.937.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009019748/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09068. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

PROMACO S.A., Project Management and Control, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 33.837.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009019750/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

PROIMMO, Promaco Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 68.812.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009019751/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09071. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Traco A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 93.120.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009019753/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

J. Fischer & Co A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 97.290.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009019754/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Duro-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 99.581.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009019866/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04037. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Mozart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.745.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009019757/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00149. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 46.193.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009019758/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00156. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Axes GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.096.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009019759/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10719. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Farei Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 46.627.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009019763/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10722. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 108.903.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIE D'INVESTISSEMENT FONCIER HEALTHCARE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009019764/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08366. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Paul MN Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.
Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 144.467.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-third of January.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Paul Capital Partners IX, L.P., a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, County of New Castle, 19801, United States registered with the register of the state of Delaware under registration number 061182197, duly represented by Ms. Catherine Willemyns, Licenciée en droit, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 20th, 2009 in New York.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Paul MN Holdings, S. à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at seventy-five thousand euro (EUR 75,000), consisting of seventy-five thousand (75,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2009.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Paul Capital Partners IX, L.P., aforementioned, paid seventy-five thousand euro (EUR 75,000)

in subscription for seventy-five thousand (75,000) shares

Total: seventy-five thousand euro (EUR 75,000) paid for seventy-five thousand (75,000) shares

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital, has immediately proceeded to the adoption of the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
 - a) Halsey S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 50.984;
 - b) Mr Philip John Jensen, born on 15 January 1959 in California, United States, with professional address at 50, California Street Suite 3000, San Francisco, CA 94111, United States; and
 - c) Mr Bryon Thomas Sheets, born on 15 July 1962, in California, United States, with professional address at 50, California Street Suite 3000, San Francisco, CA 94111, United States.
3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2009 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.
4. The address of the Company's registered office is set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Paul Capital Partners IX, L.P., une société constituée et existante sous les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Etats-Unis, inscrite au registre de l'état du Delaware

sous le numéro d'inscription 061182197, dûment représentée par Mlle Catherine Willemyns, Licenciée en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2009, à New York.

La procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Paul MN Holdings, S. à r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation

à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société**Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.**

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux

dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Paul Capital Partners IX L.P., susnommée, a payé soixante-quinze mille euros (EUR 75.000)

pour une souscription à soixante-quinze mille (75.000) parts sociales (75.000) parts sociales

Total: soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) payés pour soixante-quinze mille (75.000) parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a immédiatement procédé à l'adoption des résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Halsey S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B numéro 50 984;

b) M. Philip John Jensen, né le 15 janvier 1959, en Californie, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 50, California Street Suite 3000, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis; et

c) M. Bryon Thomas Sheets, né le 15 juillet 1962, en Californie, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 50, California Street Suite 3000, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis.

3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2009 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Willemyns et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 janvier 2009. LAC/2009/3315. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019831/5770/682.

(090020219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

European Acquisitions and Turnarounds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.785.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009019766/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08370. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

European Acquisitions and Turnarounds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.785.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg

Signature.

Référence de publication: 2009019770/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08372. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

S.F.I.P. SA, Société Anonyme,

(anc. European Industry and Finance Enterprise S.A.).

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.903.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009019781/510/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10717. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

European Acquisitions and Turnarounds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.785.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009019771/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08375. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Tugga S.à rl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 4, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 120.635.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009019870/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04042. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Global Opportunity Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.784.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009019773/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08380. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Global Opportunity Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.784.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009019780/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08379. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Finmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.871.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009019782/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10723. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Daninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 87.558.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANINVEST S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2009019783/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08343. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Fin-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 116.520.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009019784/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10725. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Ferrero International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 60.814.

Le bilan de la société au 31/08/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009019785/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10377. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Ala Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 129.398.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009019786/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

IMKI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8142 Bridel, 13, Impasse M. Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 53.214.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009019787/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

LBREP III Papagayo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.841.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour LBREP III Papagayo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009019788/8224/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01177. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

LBREP III Global Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.756.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.
Pour LBREP III Global Finance S.à r.L.
Signature

Référence de publication: 2009019789/8224/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01175. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

LBREP III CBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.781.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.
Pour LBREP III CBC S.à r.L.
Signature

Référence de publication: 2009019790/8224/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01173. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Whiz International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 89.776.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 février 2009.
Pour WHIZ INTERNATIONAL S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009019796/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05774. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

LBREP III Atemi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.035.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour LBREP III Atemi S.à r.L.

Signature

Référence de publication: 2009019791/8224/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01176. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

ReflechIT, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 86, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 113.272.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009019792/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

LuxCo 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.465.

Le Bilan au 30/06/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/01/2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009019793/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01200. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, Parc d'Activités, Am Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 40.765.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009019794/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09058. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

CTP Property Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.557.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

28/01/2009.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009019795/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00923. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, Parc d'Activités, Am Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 40.765.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009019798/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09057. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Massen Building Investment, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 102.135.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 13. Mai 2008

Es wurde u.a. beschlossen,

1) das Mandat des Kommissars Herrn Alain KOHNEN, Betriebsrevisor, mit beruflicher Anschrift in L -9991 WEISWAMPACH, 61, Gruuss-Strooss, mit Wirkung zum 8. Mai 2007, abuberufen.

2) die Aktiengesellschaft belgischen Rechts «MAWENORD S.A.», mit Sitz in B-6670 Gouvy, Deiffelt 35, Unternehmensnummer: 0449813645, mit Wirkung zum 8. Mai 2007, zum neuen Kommissar zu ernennen.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Weiswampach, den 21. Januar 2009.

Für MASSEN BUILDING INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2009019596/667/23.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090020134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.
